

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2256

11 septembre 2012

SOMMAIRE

Access Storage Holdings (France), S.à r.l.	108287	UBS Real Estate Luxembourg Holdings S.A.H.	108252
Aerium Capital Management S.A.	108287	Unleveraged European ABS S.A.	108251
Aerium Capital Management S.A.	108287	UREIT Prop D S.à r.l.	108252
Alliance MB Constructions s.à r.l.	108288	Valtec S.A. SICAR	108252
Altafin S.à r.l./BV	108287	Variofin SA	108254
Am Haferstück S.A.	108288	Variofin SA	108254
Beaubourg Participations, S.A.	108285	Variofin SA	108254
Entreprise Paiva S.à r.l.	108286	Varmdo S.à r.l.	108251
Faivinvest S.C.A.	108242	VAVATE Immobilier	108255
GDCI Luxembourg S.A.	108267	Venere S.A.	108252
GE Healthcare European Holdings S.à r.l.	108256	Veranda-Lux S.A.	108255
Havel Holding S.à r.l.	108254	Vercetti S. à r.l.	108255
International Hotel Licensing Company S.à r.l.	108253	VIII E Chateau S.à r.l.	108255
Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l.	108267	Vindobona Alpha S.à r.l.	108253
Lux Logistics Systems S.à r.l.	108286	Vindobona Finance Beta S.A.	108253
Marriott International Holding Company B.V.	108285	Vitrum Lux S.A.	108256
Ô Comme 3 Pommes S.à r.l.	108285	Vitruvian I Luxembourg S.à r.l.	108254
Projet Royal S.à r.l.	108287	VQ Lux	108255
Rifi Holding S.A.	108286	Wallpic Holding S.A.	108283
Sud Residences S.A.	108279	Waterview Sàrl	108279
TIPTOP Luxembourg S.à r.l.	108250	Way LuxCo S.à r.l.	108266
Titan Luxembourg S.à r.l.	108242	Wendilo Investments S.à r.l.	108284
TM Corporation	108250	World Immobilière S.A.	108284
Tofri S.A.	108250	Worrus Holding S.A.	108286
Toledo International S.à r.l.	108250	W.P. Stewart Fund Management S.A. ..	108256
Tradelux S.A.	108251	W.P. Stewart Fund Management S.A. ..	108256
Trident Corporate Services (Luxembourg)	108251	Zermattel S.à r.l.	108284
Trident Fund Services (Luxembourg) S.A.	108251	Zipriani Holding S.à r.l.	108284
		Zurich Eurolife S.A.	108285

Titan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012103561/10.

(120140639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Faivinvest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 148.603.

L'an deux mille douze, le vingtième jour du mois de juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (Assemblée) de FAIVINVEST, une société en commandite par actions constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 24 Septembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (la Société) numéro 2134 en date du 30 octobre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 340 en date du 8 février 2012.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François Georges Louis Alain FAIVELEY, demeurant professionnellement au 16, Rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Erwan Charles Jean FAIVELEY, demeurant professionnellement au 16, Rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutatrice Madame Eve Dominique Julie FAIVELEY, demeurant professionnellement au 16, Rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le président demande au notaire d'acter que:

I. Le nom des associés et le nombre d'actions détenues par eux sont inscrits dans une liste de présence signée par les associés présents et par les membres du bureau; cette liste de présence restera annexée à l'original de cet acte.

II. Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les quarante mille quatre cent quatorze (40.414) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée. L'Assemblée est valablement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Refonte complète des Statuts;
2. Démission de l'associé commandité/gérant de la Société et décharge pour l'exécution de son mandat;
3. Nomination d'un nouveau gérant de la Société;
4. Démissions des membres du conseil de surveillance de la Société et décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs; et
5. Nomination des nouveaux membres du conseil de surveillance de la Société.

Suite à l'approbation à l'unanimité de ce qui précède par l'Assemblée, les résolutions suivantes sont prises:

Première résolution

L'Assemblée décide de refondre complètement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Constitution, Dénomination sociale.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination sociale de "FAIVINVEST S.C.A." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), et les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires adoptée selon la méthode prévue pour la modification des Statuts.

La Société ne sera pas dissoute dans le cas où l'actionnaire commandité démissionne de ses fonctions de Gérant, est déclaré en cessation de paiement ou n'est plus capable de continuer son activité.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, de preferred equity certificates, convertibles ou non, de notes, certificats de créance et valeurs mobilières ou instrument de tout type ou de toute espèce.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés, y compris up-stream ou cross-stream, ou autrement) à toutes sociétés ou autres entreprises dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société considère appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts. Le siège social peut être transféré dans les limites de la ville de Luxembourg par décision du Gérant.

Il peut être créé, par décision du Gérant, des bureaux ou des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social, ou la communication aisée entre ce siège et des personnes à l'étranger, se sont produits ou sont éminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cession complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert provisoire, demeurera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à quatre millions quarante et un mille quatre cents euros (€4.041.400) représenté par quarante mille quatre cent huit (40.408) actions de commanditaires, chacune avec une valeur nominale de cent euros (€100) (les «Actions Ordinaires») et six (6) actions de commandité, chacune avec une valeur nominale de cent euros (€100) (les «Actions de Commandité»), toutes entièrement payées (les Actions Ordinaires et les Actions de Commandité étant ci-après dénommées les «Actions»).

La Société peut racheter ses propres Actions Ordinaires dans les limites prévues par la loi.

La Société ne peut pas émettre de fractions d'Actions. Le Gérant est autorisé à procéder à sa discrétion à des paiements en espèces ou à émettre des certificats en remplacement des fractions d'Actions.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des Statuts, conformément à l'article 17 des Statuts.

Toute prime d'émission, contribution à la réserve ou autres réserves non restreintes par la loi, est librement distribuable.

Art. 6. Droits et Obligations attachés aux Actions. Chaque Action donne droit dans les bénéfices et dans l'actif social à une part nette proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

Chaque Action confère un droit de vote simple par Action pour les décisions collectives des actionnaires de la Société. Chaque actionnaire dispose d'un nombre de voix égal à celui des Actions qu'il possède.

Art. 7. Actions nominatives. Les Actions sont émises sous forme nominative uniquement.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. La Société peut émettre, à la demande d'un actionnaire, des certificats confirmant les inscriptions. Ces certificats auront la forme et porteront les mentions et numéros d'identification qui seront déterminées par le Gérant. Ces certificats seront signés manuellement ou par facsimilé par le Gérant ou par son délégué. Les certificats perdus, volés ou abîmés seront remplacés par la Société aux conditions de preuve, obligations et indemnités qui seront jugées satisfaisantes par la Société, étant entendu que les certificats abîmés devront être remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires établira le droit de propriété sur ces Actions.

Les Actions sont indivisibles vis-à-vis de la Société laquelle ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par Action. En cas de pluralité de détenteurs d'une seule et même Action, les personnes se prévalant de la propriété de ladite Action devront désigner un seul mandataire aux fins de représenter cette Action à l'égard de la Société. La Société pourra suspendre

l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à la désignation d'un tel mandataire. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un débiteur-gagiste et un créancier-gagiste.

Toutes les communications et notifications devant être envoyées à un actionnaire sont considérées comme ayant été valablement effectuées lorsqu'elles ont été envoyées à l'adresse figurant au registre des actionnaires. Tout actionnaire pourra à tout moment faire modifier l'adresse inscrite au registre des actionnaires moyennant notification écrite à la Société.

Art. 8. Démembrement d'Actions. En cas de démembrement de propriété d'une Action, l'usufruitier exerce le droit de vote attaché à cette Action, sans préjudice du droit du nu-proprétaire de participer aux assemblées et disposera du droit d'information prévu en cas de consultation écrite. Le droit à percevoir les dividendes distribués appartient à l'usufruitier. Les droits portant sur les réserves et les bénéfices non distribués appartiennent au(x) nu-proprétaire(s). Pour ce qui n'est pas réglé par le présent article, les droits respectifs des nus-proprétaires et usufruitiers sont réglés par les dispositions du code civil luxembourgeois applicables en la matière

Art. 9. Transfert de Titres. Les Titres sont soumis aux clauses d'inaliénabilité, de préemption et d'agrément suivantes:

Art. 9.1. Inaliénabilité. Les Titres sont inaliénables pendant une durée de trente (30) années à compter de la date de constitution de la Société (la «Période d'inaliénabilité»), à l'exception des Transferts suivants (les «Transferts Libres»):

- (i) les Transferts intervenant entre les actionnaires;
- (ii) les Transferts intervenant au profit d'Enfant(s) par décès du Membre de la Famille titulaire de Titres;
- (iii) les Transferts intervenant au profit d'un Tiers après décision de l'assemblée générale de la Société;
- (iv) les Transferts en vertu d'un rachat de Titres par la Société;
- (v) les Transferts au profit d'une Société Holding Personnelle.

Après expiration de la Période d'Indisponibilité (ou durant la Période d'Indisponibilité en ce qui concerne les Transferts Libres), tout projet de Transfert de Titre sera soumis au Droit de Préemption (tel que détaillé à l'article 9.2 ci-dessous) et/ou à la Procédure d'Agrément (telle que détaillée à l'article 9.3 ci-dessous). Par exception à ce qui précède, les Transferts intervenant au profit d'un Tiers durant la Période d'Inaliénabilité, dans la mesure où ils auront été autorisés à l'unanimité des actionnaires (commanditaires et commandités), ne seront pas soumis à la Procédure d'Agrément mais seront en revanche soumis au Droit de Préemption.

La Société considérera comme nuls et non avenue, et par conséquent n'inscrira pas dans les registre des actionnaires, les Transferts de Titres faits en contravention des dispositions des Statuts.

Un Transfert de Titres fait conformément aux Statuts sera fait par une déclaration de transfert inscrit dans le registre des actionnaires, datée and signée par l'actionnaire à l'origine du Transfert et le bénéficiaire du Transfert ou par leurs représentants autorisés. La Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires un tel Transfert.

Article 9.2. Préemption. Nonobstant la Période d'Inaliénabilité, chaque titulaire de Titres (le «Cédant»), pour le cas où il envisagerait un Transfert (le «Transfert Projeté») de tout ou partie de ses Titres (les «Titres Concernés») à un autre actionnaire ou à un Tiers (le «Cessionnaire»), consent aux Actionnaires Membres de la Famille le droit d'acquérir, par priorité au Cessionnaire envisagé, les Titres Concernés (le «Droit de Préemption»).

Notification Initiale

Le Cédant devra notifier tout projet de Transfert (la «Notification Initiale») aux Actionnaires Membres de la Famille (les «Bénéficiaires du Droit de Préemption») ainsi qu'au Gérant.

La Notification Initiale devra préciser la nature et le nombre de Titres Concernés, les principales conditions du Transfert, y compris le prix par Titre qui doit être stipulé en numéraire, l'identité du Cessionnaire et son activité, et, en supplément s'il s'agit d'un Tiers personne morale, des personnes ou entités qui le contrôlent au sens de la Loi de 1915. La Notification Initiale devra aussi contenir l'offre du Cessionnaire ainsi qu'un engagement irrévocable de chaque Cessionnaire Tiers de respecter et d'adhérer le cas échéant aux stipulations de tout accord entre actionnaires qui existerait par ailleurs.

La Notification Initiale vaut, de la part du Cédant, promesse de vente, aux Bénéficiaires du Droit de Préemption, de tous les Titres Concernés aux mêmes conditions et selon les mêmes modalités que celles du Transfert Projeté. La promesse de vente est irrévocable pendant un délai de trente (30) jours à compter de la Notification Initiale.

Exercice du droit de Préemption

Le Droit de Préemption pourra être exercé par les Bénéficiaires du Droit de Préemption pour tout ou partie des Titres Concernés.

La Notification de l'exercice du Droit de Préemption (la «Notification d'Exercice»), devra être adressée au Cédant ainsi qu'au Gérant dans les trente (30) jours de la Notification Initiale (le «Délai d'Exercice du Droit de Préemption»), et vaudra promesse irrévocable de son auteur d'acquérir, à ces mêmes conditions et modalités, le nombre de Titres Concernés mentionné dans la Notification d'Exercice.

Dans l'hypothèse où plusieurs Bénéficiaires du Droit de Préemption auraient exercé leur Droit de Préemption, les Titres préemptés seront répartis entre eux au pro rata de leur détention du capital, cette répartition leur étant notifiée

par le Gérant dans un délai de sept (7) jours à compter de l'expiration du Délai d'Exercice du Droit de Prémption (la «Notification de Répartition»).

Réalisation du Transfert des Titres

En cas d'exercice du Droit de Prémption, les Bénéficiaires du Droit de Prémption ayant préempté devront procéder à l'acquisition du nombre de Titres Concernés indiqué dans la Notification d'Exercice et verser au Cédant le prix à l'issue de la Notification de Répartition et en tout état de cause dans un délai de quarante-cinq (45) Jours à compter de l'expiration du Délai d'Exercice du Droit de Prémption.

Dans le cas où (i) aucun Bénéficiaire du Droit de Prémption ne souhaiterait se prévaloir en tout ou partie de son Droit de Prémption ou ne se serait prononcé durant le Délai d'Exercice du Droit de Prémption ou (ii) les Bénéficiaires du Droit de Prémption n'auraient pas préempté la totalité des Titres Concernés, le Cédant pourra, le cas échéant sous réserve du respect de la procédure d'agrément visée à l'article 9.3 ci-dessous, procéder à la réalisation du Transfert Projeté pour la totalité ou, le cas échéant, le solde des Titres Concernés, strictement dans les termes énoncés dans la Notification Initiale, et ce dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la fin du Délai d'Exercice du Droit de Prémption. A défaut le Cédant ne pourra plus effectuer le Transfert projeté. Il pourra cependant procéder à une nouvelle Notification Initiale, déclenchant pour les actionnaires bénéficiaires du Droit de Prémption les mêmes droits que s'il s'agissait d'un nouveau Projet de Transfert.

Art. 9.3. Agrément. Dès lors que les Bénéficiaires du Droit de Prémption n'ont pas préempté tout ou partie des Titres Concernés dans le cadre de la procédure de préemption visée à l'article 9.2 ci-dessus, les actionnaires disposent d'un délai de vingt (20) jours à compter de la fin du Délai d'Exercice du Droit de Prémption pour se prononcer sur l'agrément du Cessionnaire (la «Procédure d'Agrément») par décision prise, conformément aux règles de quorum et majorité visés à l'article 17 selon que le Cessionnaire est un Tiers ou non.

Si les actionnaires n'ont pas fait connaître leur décision dans le délai de vingt (20) jours à compter de l'expiration du Délai d'Exercice du Droit de Prémption, le Transfert est réputé non agréé.

En cas de refus d'agrément du Transfert (soit par décision des actionnaires, soit à défaut par décision implicite), les actionnaires sont tenus, dans les trois (3) mois (i) à compter de la décision de refus d'agrément ou (ii) à compter de l'expiration du délai de vingt (20) jours mentionné au précédent alinéa, de faire acquérir les Titres par la Société ou par eux-mêmes ou par un Tiers désigné à l'unanimité des actionnaires à un prix convenu avec le Cédant et discuté de bonne foi (le cas échéant avec l'aide de l'arbitre de la Famille

En cas de désaccord sur le prix, les parties désigneront d'un commun accord un expert indépendant, à défaut d'accord sur la désignation de l'expert, ce dernier sera désigné par le tribunal saisi par la partie la plus diligente. L'expert agira en qualité de mandataire commun et ne pourra pas attribuer une valeur supérieure à la valeur la plus élevée revendiquée par l'une ou l'autre partie ou inférieure à la valeur la plus faible revendiquée par l'une ou l'autre des parties.

Art. 10. Responsabilité du Gérant et des Actionnaires. Le Gérant est conjointement et intégralement responsable du passif de la Société qui ne peut pas être couvert par les actifs de la Société.

Les détenteurs d'Action(s) Ordinaire(s) ne pourront pas s'engager au nom de la Société de quelque manière que ce soit autre qu'en exerçant leurs droits d'actionnaires dans les assemblées générales des actionnaires et seront responsables à ce titre uniquement du paiement à la Société de la valeur nominale et, si elle existe, de la prime d'émission des Actions Ordinaires auxquelles ils souscrivent et qu'ils détiennent.

Art. 11. Nomination du Gérant. La Société sera gérée par un gérant qui aura la qualité d'associé commandité (le «Gérant») et qui détiendra également l'Action de Commandité.

Le Gérant est nommé pour une durée de deux (2) ans et peut être réélu aux mêmes fonctions.

Le Gérant peut démissionner librement de ses fonctions.

Le Gérant peut être révoqué par décision de l'assemblée générale statuant dans les conditions visées à l'article 17.

En cas d'incapacité légale, liquidation ou toutes autres situations permanentes empêchant le Gérant d'agir en tant que Gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée pour autant que le Conseil de Surveillance nomme un administrateur, qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire, pour adopter les mesures urgentes ou de simple administration jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires que cet administrateur convoquera dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer aux conditions de quorum et de majorité visées à l'article 17 un successeur au Gérant.

Dans tous les autres cas nécessitant la nomination d'un nouveau gérant, celui-ci sera également nommé par l'assemblée générale aux conditions de quorum et de majorité visées à l'article 17.

Toute nomination d'un nouveau gérant ne sera pas soumise à l'approbation du Gérant.

L'Action de Commandité détenue par un Gérant peut être transférée dans le respect des règles visées à l'article 9 ci-dessus.

Art. 12. Pouvoirs de gestion. Le Gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration de la Société et autoriser et/ou accomplir tout acte d'administration, disposition et gestion en conformité avec l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence du Gérant.

Il est précisé que les décisions suivantes (les «Décisions Importantes») requerront l'autorisation préalable écrite du Conseil de Surveillance:

- tout engagement de la Société (en ce compris aval et garantie) d'un montant égal ou supérieur à cinq cent mille euros (€ 500.000);

- tout Transfert ou cession de participations de la Société et de FFP qui ne seraient pas par ailleurs soumis à l'approbation de l'assemblée générale de la Société.

Par ailleurs, certaines décisions (visées à l'article 17 des Statuts) seront soumises à l'approbation préalable de l'assemblée générale, dans les conditions de majorité visées à l'article 17.

Le Gérant peut nommer de temps en temps des représentants de la Société si ceci est nécessaire au fonctionnement et à la gestion de la Société. De telles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Gérant. Les représentants nommés ont les pouvoirs et devoirs qui leur ont été délégués par le Gérant à moins qu'il ne soit stipulé différemment dans les Statuts.

Les détenteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de toute manière ou qualité si ce n'est pour exercer leur droit d'actionnaire lors des assemblées générales.

La Société remboursera au Gérant tous les frais supportés par le Gérant dans l'exercice de ses pouvoirs en vertu des Statuts.

Art. 13. Pouvoir de signature. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant, agissant par le biais d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisé(s), ou par la/les signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) désignée(s) par le Gérant.

Art. 14. Conseil de Surveillance. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le "Conseil de Surveillance"), composé de trois (3) membres au moins qui doivent être actionnaires de la Société.

Le Conseil de Surveillance a les pouvoirs qui lui sont dévolus par la loi. Le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le Gérant sur toutes les affaires que le Gérant décidera et pourra autoriser les actes du Gérant qui pourraient, selon la loi, les règlements ou les Statuts, excéder les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance devra notamment être consulté pour les Décisions Importantes pour lesquelles son autorisation préalable écrite sera nécessaire.

Les membres du Conseil de Surveillance ne doivent ni participer ni interférer avec la gérance de la Société.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période de deux (2) ans mais peuvent être révoqués ad nutum par l'assemblée générale. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Les membres du Conseil de Surveillance exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les membres du Conseil de Surveillance ne doivent pas recevoir de rémunération en lien avec leur qualité de membre du Conseil de Surveillance. La Société devra rembourser toutes avances pécuniaires de ses membres.

Le Conseil de Surveillance peut nommer en son sein un président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut ne pas être membre du Conseil de Surveillance, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président (s'il y en a un) ou deux membres ou par le Gérant par avis écrit, télégramme, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication (y compris transmission électronique), au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera exposée dans la convocation. Il peut être renoncé à un tel avis par accord écrit, télégramme, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication (y compris transmission électronique). Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions tenues aux dates et lieux déterminés par une résolution préalable du Conseil de Surveillance ou si tous les membres sont présents ou représentés et reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Tout membre pourra agir à toute réunion en se faisant représenter en désignant par écrit, par lettre, télégramme, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication (y compris transmission électronique), un autre membre pour le représenter. Un membre peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres. Toute réunion peut également se tenir uniquement par conférence téléphonique ou moyen similaire. La participation à une réunion ou la tenue d'une telle réunion par un de ces moyens équivaut à une participation ou à la tenue en personne d'une telle réunion.

Le président (s'il y en a un) présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance nommera un autre membre du Conseil de Surveillance président pro tempore par vote de la majorité présente à cette réunion.

Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement, uniquement si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Sauf stipulations statutaires contraires, les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Les décisions du Conseil de Surveillance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou par deux membres du Conseil de Surveillance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés valablement par le président de la réunion ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance auront le même effet que des décisions votées aux réunions du Conseil de Surveillance. Chaque membre approuvera ces résolutions par écrit, par télégramme, par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. La réunion des exemplaires signés formera la décision du Conseil de Surveillance. Les décisions ainsi prises sont équivalentes à celles prises par les membres réunis en personne.

Art. 15. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affectée ou invalidée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs directeurs ou représentants du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'il serait administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir, employé ou actionnaire d'une telle société ou entreprise. Tout administrateur ou fondé de pouvoir du Gérant, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par la même privée du droit de délibérer, voter ou agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou affaires.

Art. 16. Assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires, commanditaires et commandités, de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'article 12 des Statuts et de tous autres pouvoirs réservés au Gérant en vertu de la loi ou des Statuts, elle a le pouvoir d'adopter, mettre en place et ratifier toutes les mesures affectant les opérations de la Société.

Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance par un avis établissant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque actionnaire à l'adresse de l'actionnaire repris au registre des actionnaires. Si l'entièreté du capital social émis est représentée à une assemblée générale des actionnaires, l'assemblée pourra être tenue valablement même en l'absence de toute convocation préalable.

Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Tout actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

L'assemblée générale des actionnaires est présidée par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant. Le président de l'assemblée générale des actionnaires nomme un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires peut élire un scrutateur. Ensemble ils forment le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Gérant peut à tout moment au cours de l'assemblée générale des actionnaires ajourner la réunion de quatre semaines. Il doit ajourner la réunion conformément aux dispositions légales applicables. Cet ajournement annule automatiquement toutes les résolutions adoptées préalablement à l'ajournement. L'assemblée générale des actionnaires ajournée a le même ordre du jour que la première. A moins qu'il n'en soit prévu différemment, les procurations valablement déposées en vue de la première réunion restent valables pour la réunion ajournée.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le bureau de la réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux doivent être signés par le Gérant pour pouvoir être produits en justice.

Art. 17. Décisions des actionnaires - Quorum et Majorités. Les résolutions extraordinaires ne peuvent être valablement votées qu'avec un quorum de 50% des Actions, les résolutions ordinaires ne requérant aucun quorum.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des Actions représentées.

Par exception à ce qui précède:

(i) seront prises à la majorité des trois quarts des Actions Ordinaires:

- la révocation du Gérant;

(ii) seront prises à la majorité des trois quarts des Actions:

- les résolutions relatives à la modification des Statuts (et notamment les résolutions relatives à toute augmentation ou réduction du capital de la Société, à toute fusion ou scission impliquant la Société);

- les résolutions relatives à la dissolution et à la liquidation de la Société;

- les résolutions relatives, dans le cadre de la Procédure d'Agrément, au Transfert de Titres au profit d'un actionnaire;

- rachat de Titres par la Société et
- (iii) seront prises à l'unanimité des Actions:
- la nomination d'un nouveau Gérant;
- les résolutions emportant modification de la nationalité de la Société requièrent une décision unanime des actionnaires de la Société;
- les résolutions relatives, durant la Période d'Indisponibilité ou dans le cadre de la Procédure d'Agrément, au Transfert de Titres au profit d'un Tiers;
- les résolutions relatives à la cession ou au Transfert par la Société des titres FFP;
- les résolutions relatives à la cession ou le Transfert, indirectement, de la Branche Vin.

Art. 18. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois d'octobre de chaque année à 10h (heure du Luxembourg).

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 19. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société commence le premier jour du mois de juillet de chaque année et se termine le dernier jour du mois de juin de l'année suivante.

Art. 20. Distributions. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Le solde peut être distribué aux actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires.

Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le(s) Gérant(s) sous réserve d'observer les termes et conditions fixés par la loi.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 21. Liquidation de la Société. La Société sera dissoute par décision des actionnaires votant avec le quorum et la majorité prévu à l'article 17 des Statuts. Si la Société devait être dissoute, la liquidation serait mise en œuvre par le Gérant. Une fois les dettes, charges et dépenses de liquidation payées, tout solde résultant de la liquidation sera payé au pro rata aux détenteurs des Actions de la Société.

Art. 22. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, les actionnaires se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 23. Définitions. Les termes commençant par une majuscule dans les présents statuts ont la signification qui leur est attribuée au présent article 23.

«Actionnaires Membres de la Famille»	désigne les actionnaires y compris l'actionnaire commandité de la Société ayant la qualité de Membre de la Famille.
«Actions»	à la signification qui lui est donnée à l'article 5 des Statuts.
«Actions de Commandité»	à la signification qui lui est donnée dans l'article 5 des Statuts.
«Actions Ordinaires»	à la signification qui lui est donnée à l'article 5 des Statuts.
«Bénéficiaires du Droit de Prémption»	à la signification qui lui est donnée à l'article 9.2 des Statuts.
«Branche Vin»	Désigne l'activité viticole actuellement regroupée dans les sociétés CVB et SBEV.
«Cédant»	à la signification qui lui est donnée à l'article 9.2 des Statuts.
«Cessionnaire»	à la signification qui lui est donnée à l'article 9.2 des Statuts.
«Conseil de Surveillance»	à la signification qui lui est donnée à l'article 14 des Statuts.
«Contrôle»	au sens qui lui est donné dans la Loi de 1915.
«Décisions Importantes»	à la signification qui lui est donnée à l'article 12 des Statuts.
«Délai d'Exercice du Droit de Prémption»	à la signification qui lui est donnée à l'article 9.2 des Statuts.
«Droit de Prémption»	à la signification qui lui est donnée à l'article 9.2 des Statuts.
«Famille»	désigne la globalité des Membres de la Famille.
«FFP»	désigne la société de droit français immatriculée sous le numéro 352 474 274.

«Gérant»	à la signification qui lui est donnée à l'article 11 des Statuts.
«Loi de 1915»	à la signification qui lui est donnée à l'article 1 des Statuts.
«Membre(s) de la Famille»	Désigne, individuellement ou conjointement, Monsieur F, Monsieur B, Monsieur E et Mademoiselle E, ainsi que tous les enfants biologiques ou adoptifs que ceux-ci ou les générations futures auraient.
«Notification d'Exercice»	à la signification qui lui est donnée à l'article 9.2 des Statuts.
«Notification de Répartition»	à la signification qui lui est donnée à l'article 9.2 des Statuts.
«Notification Initiale»	à la signification qui lui est donnée à l'article 9.2 des Statuts.
«Période d'Inaliénabilité»	à la signification qui lui est donnée à l'article 9.1 des Statuts.
«Procédure d'Agrément»	à la signification qui lui est donnée à l'article 9.3 des Statuts.
«Société»	à la signification qui lui est donnée à l'article 1 des Statuts.
«Société Holding Personnelle»	Désigne toute société dirigée par un Actionnaire Membre de la Famille et dont il détient, seul ou avec son groupe familial, 100% du capital et des droits de vote.
«Statuts»	a la signification qui lui est donnée à l'article 1 des Statuts.
«Tiers»	désigne toute personne, physique ou morale, qui n'est pas un Membre de la Famille.
«Titre»	désigne toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quote-part du capital social ou des droits de vote et/ou toute action de commandité de la Société
«Titres Concernés»	a la signification qui lui est donnée à l'article 9.2 des Statuts.
«Transfert»	désigne toute opération ayant pour objet ou pour effet de transférer, à titre onéreux ou gratuit, volontaire ou forcé, la pleine propriété, la nue-propriété ou l'usufruit de Titres ou de droits attachés aux Titres, que ce soit par vente, prêt, apport, fusion, transmission universelle du patrimoine, donation, partage, échange, licitation, abandon ou tout autre moyen.
«Transferts Libres»	à la signification qui lui est donnée à l'article 9.1 des Statuts.
«Transfert Projeté»	à la signification qui lui est donnée à l'article 9.2 des Statuts.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver (i) la démission de l'associé commandité/gérant de la Société, Monsieur François Georges Louis Alain FAIVELEY et de donner décharge à celui-ci dans l'exécution de son mandat et (ii) la cession par ce dernier des six (6) actions de Commandité qu'il détient dans le capital social de la Société au nouveau gérant nommé dans la troisième résolution qui suit.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer comme gérant Faivinvest Luxembourg S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois en voie de formation, à domicilier au 16, Rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'approuver les démissions des membres du conseil de surveillance de la Société et de donner décharge à ces personnes dans l'exécution de leurs mandats, à savoir:

- a) Audiex S.A.;
- b) Claude Schmitz, et
- c) Gerdy Roose.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme membres du conseil de surveillance de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur François Georges Louis Alain FAIVELEY, prénommé;
- Monsieur Benoît Patrick Rémi FAIVELEY, né le 11 de mai de 1978 à Chenôve, France, demeurant professionnellement au 16, Rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg; et
- Madame Eve Dominique Julie FAIVELEY, née le 7 mai 1984, à Chenôve, France, demeurant professionnellement au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

L'Assemblée décide de nommer Madame Eve Dominique Julie FAIVELEY en tant que présidente du conseil de surveillance.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est déclaré levée.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. G. L. A. FAIVELEY, E. C. J. FAIVELEY, E. D. J. FAIVELEY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2012. LAC/2012/34844. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012103074/446.

(120141361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

TIPTOP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 1.720.375,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012103559/13.

(120141382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

TM Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103562/9.

(120140538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Tofri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.446.

Les comptes annuels rectifiés au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en remplacement de la 1^{ère} version du 01.08.2012 et portant le numéro de dépôt initial au RCS: L120135585.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012103565/11.

(120141180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Toledo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.538.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103566/9.

(120141436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Tradelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 125.699.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103571/9.

(120141112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Trident Corporate Services (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 148.334.

Par la présente, je vous signifie ma démission de mes fonctions de gérant de la société Trident Corporate Services (Luxembourg), Société à responsabilité limitée, avec effet ce jour.

Capellen, le 27 juillet 2012.

Noeleen Goes-Farrell.

Référence de publication: 2012103572/10.

(120140711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Trident Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 148.461.

Par la présente, je vous signifie ma démission de mes fonctions de délégué à la gestion journalière de la société Trident Fund Services (Luxembourg) S.A., avec effet ce jour.

Capellen, le 27 juillet 2012.

Noeleen Goes-Farrell.

Référence de publication: 2012103573/10.

(120140693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Varmdo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2012.

Référence de publication: 2012103583/10.

(120141491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Unleveraged European ABS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.030.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 Février 2012

En date du 15 février 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ratifier la démission, avec effet au 31 décembre 2011, de Monsieur Scott Edel en qualité d'Administrateur,
- de renouveler les mandats de Monsieur James Pope, de Monsieur Jürgen Meisch, de Monsieur Patrick Zurstrassen, de Monsieur Clive Gilchrist, de Monsieur Roland Frey et de Monsieur Yves Wagner en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour unleveraged european abs SA

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012103575/17.

(120140863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

UBS Real Estate Luxembourg Holdings S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 35.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS Real Estate Luxembourg Holdings S.A.H. (in liquidation)

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Benjamin Wacker / Mathias Welter

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2012103576/13.

(120141428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

UREIT Prop D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.485.

Les comptes annuels pour la période du 15 mars 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012103581/11.

(120140670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Venere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.187.

Les comptes annuels au 29 février 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012103594/13.

(120140602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Valtec S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.934.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Marc LIMPENS, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.
 Certifié sincère et conforme
 Pour VALTEC S.A. SICAR
 Signatures

Référence de publication: 2012103582/15.

(120141057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

International Hotel Licensing Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 153.340.000,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 67.136.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 10 août 2012

En date du 10 août 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Louis Johannes de Lange, en tant que gérant de la classe A, avec effet au 9 août 2012.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe A de la Société:

- Monsieur Pieter-Jan van der Meer, né le 30 décembre 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement à 102, rue des Maraîchers, 2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 10 août 2012 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur Philippe van den Avenne

Monsieur Pieter-Jan van der Meer

Monsieur Mark Bole

Gérants de classe B:

Monsieur Reiner Sachau

Monsieur Satyajit Anand

Monsieur Paul Harrison

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Marriott International Holding Company B.V., S.à r.l.

Référence de publication: 2012103921/28.

(120141823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Vindobona Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012103585/10.

(120141092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Vindobona Finance Beta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012103586/10.

(120141093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 138.092.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012103587/10.

(120140812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Variofin SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.975.

Par la présente je vous fais part de ma décision de renoncer au mandat d'administrateur qui m'avait été confié au sein de votre société, et ce avec effet immédiat.

Ettelbruck, le 9 août 2012.

FIEGER Marco.

Référence de publication: 2012103589/10.

(120141455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Havel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 870.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 112.533.

Les comptes annuels concernant la période du 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 août 2012.

Pour la Société

Mr. Wayne Fitzgerald / Mr. Russell Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2012103888/14.

(120141975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Variofin SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.975.

Par la présente je vous fais part de ma décision de renoncer au mandat d'administrateur qui m'avait été confié au sein de votre société, et ce avec effet immédiat.

Ettelbruck, le 9 août 2012.

REDING Daniel.

Référence de publication: 2012103590/10.

(120141455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Variofin SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.975.

Par la présente je vous fais part de ma décision de renoncer au mandat d'administrateur qui m'avait été confié au sein de votre société, et ce avec effet immédiat.

Ettelbruck, le 9 août 2012.

WALLERS Yves.

Référence de publication: 2012103591/10.

(120141455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

VAVATE Immobilier, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 111.115.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103592/9.

(120141533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Veranda-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9689 Tarchamps, 30, Um Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 95.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012103595/10.

(120140708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

VQ Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.555.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 7 août 2012

Est nommé gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, gérant démissionnaire:

- Monsieur Marc LAMESCH, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Référence de publication: 2012103599/15.

(120141103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Vercetti S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 150.714.

EXTRAIT

Le siège social de la société VERCETTI SARL, R.C.S. Luxembourg n° B 150.714 auprès de la société International Corporate Activities, Intercorp S.A., L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012103596/13.

(120141131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

VIII E Chateau S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 122.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103597/9.

(120140663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Vitrum Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, Z.I. P.E.D., boulevard du Contournement.
R.C.S. Luxembourg B 71.365.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VITRUM LUX S.A.
TOME Luciano / DE BERNARDI Angelo
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012103598/12.
(120140926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

W.P. Stewart Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 110.925.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 août 2012, les actionnaires de la société anonyme 'W.P. Stewart Fund Management S.A.' ont reconduit le mandat d'Ernst & Young S.A. en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera des comptes de la société au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 9 août 2012.
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012103600/12.
(120141209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

W.P. Stewart Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 110.925.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
À Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103601/11.
(120141210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

GE Healthcare European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.736.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 58.866.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of July, before us, Maître Francis KESSELER, notary officiating in Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

GENERAL ELECTRIC COMPANY, having its registered offices at 3135 Easton Turnpike, Fairfield, Connecticut 06828, the United States of America (the "Sole Shareholder"), duly represented herein by Ms Sofia AFONSO DA CHAO CONDE, private employee with business address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal on July 11, 2012, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereinabove, requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole holder of all seventeen thousand three hundred and sixty five (17,365) registered ordinary shares having a par value of one hundred United States' Dollars (USD 100.-) each, in the share capital of GE Healthcare European Holdings S.à r.l., a Luxembourg private company with limited liability (société à responsabilité limitée), having its registered offices at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under no. B. 56.866, incorporated pursuant by deed of Maître Gérard LEUQUIT on April 10, 1997, published in the Official Gazette of Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Asso-

ciations) of July 22, 1997, no. 392, the articles of which were last amended pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT on APRIL 15, 2004, published in the Official Gazette of Luxembourg of July 8, 2004, no. 704 (the “Company”).

II. The appearing party proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder of the Company resolved to amend and fully restate the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “GE Healthcare European Holdings Luxembourg S.à r.l.” (the “Company”). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”), and these articles of incorporation (the “Articles”).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company

may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at one million seven hundred thirty six thousand five hundred United States’ Dollars (USD 1,736,500), represented by seventeen thousand three hundred and sixty-five (17,365) ordinary shares of a par value of one hundred US dollars (100.-USD) each, in registered form, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company shall only recognise one (1) holder per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties. Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three quarters of the share capital. The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors. A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

6.5. The shares redeemed by the Company have no voting rights nor the rights to the distribution of a dividend or the proceeds of liquidation.

6.6. The repurchase price of the redeemable shares shall be calculated on the basis of the net assets of the Company determined by the Board of Managers by dividing the net assets of the Company being the value of its assets less its liabilities at the close of business by the total number of shares of the Company outstanding at such close of business in such manner as the Board of Managers shall think fair and equitable (the Net Asset Value). All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

6.7. In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision taken by the Board of Managers in calculating the Net Asset Value shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3. The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or more Class A managers and one or more Class B managers.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the "Board").

8.1. Powers of the Board

8.1.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.1.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

8.2.1. The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

8.2.2. Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

8.2.3. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

8.2.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

8.2.5. The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the sole shareholder or the shareholders have appointed one (1) or several Class A managers and one (1) or several Class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

8.2.6. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

8.2.7. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

8.2.8. Resolutions in writing signed by all the members of the Board, are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

8.3.1. Subject to article 8.3.2., the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers.

8.3.2. If the sole shareholder or the shareholders have appointed one (1) or several Class A managers and one (1) or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one (1) Class A manager and one (1) Class B manager.

8.3.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated in the manner as set out herein.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the sole manager.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

11.1.1. Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the "General Meeting") or by way of resolutions in writing.

11.1.2. Where resolutions are to be adopted in writing, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Written resolutions signed by all the shareholders, are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

11.1.3. Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

11.2.1. The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

11.2.2. Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

11.2.3. General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

11.2.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

11.2.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

11.2.6. Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of resolutions in writing are validly passed, if passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

11.2.7. The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

11.2.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to resolutions of the shareholders in writing is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year commences on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each calendar year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of resolutions in writing within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Chartered Accountant (Réviseurs d'entreprises).

14.1. The operations of the Company are supervised by one or more chartered accountants (réviseurs d'entreprises), when so required by Law.

14.2. The shareholders appoint the chartered accountant(s) (réviseur(s) d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which shall not exceed six (6) years. The chartered accountant(s) (réviseur(s) d'entreprises) may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent. (10%) of the Company's issued share capital.

15.2. The excess may be distributed among the shareholders in accordance with the provisions below. However, the shareholders may decide, with the consent of the shareholders representing three-quarters of the share capital, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

15.3. The profits shall mean such balance of profits as reflected by the profits and loss statement.

15.4. Distributions to shareholders shall be possible only if and in so far as the Company's equity exceeds the paid-up called-up part of the capital increased by the reserves to be kept pursuant to the Law.

15.5. Interim dividends may be distributed at any time by the Board, subject to the following conditions:

15.5.1. interim accounts are drawn up by the Board;

15.5.2. these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

15.5.3. the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

15.5.4. the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

15.5.5. where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders in proportion to the number of shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the written resolutions of the Board of of the Shareholders are evidenced by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the members of the Board to written resolutions, regarding the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and written resolutions of the shareholders of the Company, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same instrument.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non-waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time."

Second resolution

Following the amendment and full restatement of the Company's articles of association, the Sole Shareholder resolved to re-designate the mandates of the members of the board of managers currently in office as follows:

(i) Mr Teunis Chr. Akkerman, born on December 30, 1948, in Dirksland, the Netherlands, with professional address at 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert (Niederanven), the Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as member of the board "Class A";

(ii) Stephen M. Parks, born on February 23, 1958, in Illinois, the United States of America, with professional address at 3135 Easton Turnpike, Fairfield, CT 06828, United States of America, is appointed as member of the board "Class A";

(iii) Marlin Risinger, born on December 8, 1954, in Louisiana, the United States of America, with professional address at 3135 Easton Turnpike, Fairfield, CT 06828, the United States of America, is appointed as member of the board "Class A";

(iv) Mr Arjan Cornelis VAN DER LINDE, born on July 16, 1976, in Vlissingen, the Netherlands, with professional address at Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, the Netherlands, is appointed as member of the board "Class A";

(v) Philippe Reibel, born on August 6, 1968, in Metz, France, with professional address at 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, the Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as member of the board "Class B";

(vi) Augustin Pierre Jules Joseph LAURENT, born on April 6, 1981 in Namen, Belgium, with professional address at 2 rue d'Arlon, L-8399 Windhof, the Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as member of the board "Class B";

(vii) Ms Michelle Ryann RIEGER, born on August 4, 1982, in California, the United States of America, with professional address at 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, the Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as member of the board "Class B".

Closing statements

The cost, remuneration or expenses, which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand four hundred euros (€ 1,400,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that as per the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a version in French. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French version of this deed, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first mentioned above.

The notarial deed having been read to the representative of the appearing party, the said person signed together with the notary, this present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seizième jour du mois de juillet, par-devant nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

GENERAL ELECTRIC COMPANY, ayant son siège social au 3135 Easton Turnpike, Fairfield, Connecticut 06828, les États Unis d'Amérique («l'Associé Unique»), ici dûment représentée par Mme Sofia AFONSO DA CHAO CONDE, ayant son adresse professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée en date du 11 juillet, 2012, qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, détient toutes les dix-sept mille trois cent soixante-cinq parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société GE Healthcare European Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous no. B. 56.866, constituée suivant acte du Maître Gérard LECUIT en date du 10 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 juillet, 1997, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 15 avril 2004, suivant acte de Maître Gérard LECUIT, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 8 juillet 2004, numéro 704.

II. La partie comparante a procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique de la Société a décidé de procéder à une refonte complète des Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "GE Healthcare European Holdings S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à un million sept cent trente six mille cinq cent dollars américains (USD 1.736.500), représenté par dix-sept mille trois cent soixante-cinq (17.365) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social. La cession de parts sociales aux tiers en raison d'un décès doit être approuvée par les associés représentant les trois quarts des droits détenus par les survivants. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou si le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

6.5. Les parts sociales rachetées par la Société n'ont aucun droit de vote ni de droits de distribution d'un dividende ou du boni de liquidation.

6.6. Le prix de rachat des parts sociales pouvant être rachetées sera calculé sur la base des actifs nets de la Société déterminé par le Conseil de Gérance en divisant les actifs nets de la Société étant la valeur de ses actifs moins la valeur de ses éléments du passif en fin de journée (COB) par le nombre total de parts sociales de la Société en circulation en cette fin de journée (COB) de la manière que le Conseil de Gérance jugera juste et équitable (la Valeur d'Actif Net). Toutes les règles et déterminations d'évaluation seront interprétées et réalisées conformément

aux principes comptables généralement acceptés.

6.7. A défaut de mauvaise foi, faute lourde ou erreur manifeste, chaque décision prise par le Conseil de Gérance, en calculant la Valeur d'Actif Net sera définitive et engagera la Société et les associés actuels, passés ou futurs.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

7.3 L'associé unique ou les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.1.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

8.2.1. Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

8.2.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

8.2.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

8.2.4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

8.2.5. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un (1) ou plusieurs gérants de Classe A et un (1) ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un (1) gérant de Classe A et (1) gérant de Classe B (dans chaque cas soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le président n'aura pas de deuxième voix ou de voix prépondérante.

8.2.6. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

8.2.7. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

8.2.8. Des résolutions du Conseil prises hors réunion par écrit signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

8.3.1. Sous réserve de l'article 8.3.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

8.3.2. Si l'associé unique ou les associés ont nommé un (1) ou plusieurs gérants de Classe A et un (1) ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes d'un (1) gérant de Classe A et d'un (1) gérant de Classe B.

8.3.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués de manière décrite ci-dessus.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions prises hors réunion par écrit.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

11.1.1. Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés («l'Assemblée Générale») ou par voie des résolutions d'associés prises hors réunion par écrit.

11.1.2. Dans le cas où les résolutions sont adoptées par résolutions d'associés prises hors réunion par écrit, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les résolutions d'associés prises hors réunion par écrit signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.1.3 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

11.2.1. Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

11.2.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à l'assemblée.

11.2.3. Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

11.2.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

11.2.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

11.2.6. Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par résolutions d'associés prises hors réunion par écrit sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par résolutions d'associés prises hors réunion par écrit à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

11.2.7. Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

11.2.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux résolutions prises hors réunion par écrit des associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par résolutions d'associés prises hors réunion par écrit dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Chaque année, cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. L'excédent peut être distribué parmi les associés conformément aux dispositions ci-dessous. Cependant, les associés peuvent décider, avec le consentement des associés représentant les trois-quarts du capital social, que le bénéfice, après déduction de la réserve, soit reporté ou bien affecté à une réserve extraordinaire.

15.3. Les bénéfices signifieront ce bilan des bénéfices tel que reflété par le compte de résultats.

15.4. Les distributions aux associés ne seront possible que si et dans la mesure où le capital de la Société dépasse la partie du capital libéré appelé augmenté par les réserves à conserver conformément à la Loi.

15.5. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués par le Conseil à tout moment, aux conditions suivantes:

15.5.1. des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

15.5.2. ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

15.5.3. la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

15.5.4. les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

15.5.5. si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Lorsque la liquidation de la Société est clôturée, les actifs de la Société seront affectés aux associés pro rata parte au nombre de parts sociales détenues par chaque associé.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions d'associés ou du Conseil prises hors réunion par écrit sont établies par télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés."

Deuxième résolution

Suite à la refonte des Statuts de la Société, l'Associé Unique a résolu à désigner les mandats des membres du Conseil actuellement en bureau comme suit:

(i) M. Teunis Chr. Akkerman, né le 30 décembre 1948, à Dirksland, Les Pays-Bas, de résidence au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert (Niederanven), Grand Duché de Luxembourg est nommé membre du Conseil de "Classe A";

(ii) Monsieur Stephen M. Parks, né le 23 février 1958, à Illinois, les Etats Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnellement au 3135 Easton Turnpike, Fairfield, CT 06828, les Etats Unis d'Amérique, est nommé membre du Conseil de "Classe A";

(iii) Monsieur Marlin Risinger, né le 8 décembre 1954, à Louisiana, les Etats Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnellement au 3135 Easton Turnpike, Fairfield, CT 06828, les Etats Unis d'Amérique, est nommé membre du Conseil de "Classe A";

(iv) Monsieur Arjan Cornelis VAN DER LINDE, né le 16 juillet 1976, à Vlissingen, les Pays-Bas, ayant son adresse professionnellement au Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, les Pays-Bas, est nommé membre du Conseil de "Classe A";

(v) Monsieur Philippe Reibel, né le 6 août 1968, à Metz, la France, ayant son adresse professionnellement au 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, le Grand-Duché de Luxembourg, est nommé membre du Conseil de "Classe B";

(vi) Monsieur Augustin Pierre Jules Joseph LAURENT, né le 6 avril 1981, à Namur, la Belgique, ayant son adresse professionnellement au 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, le Grand-Duché de Luxembourg, est nommé membre du Conseil de "Classe B";

(vii) Madame Michelle Ryann RIEGER, né le 4 août 1982, à Californie, les Etats Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnellement au 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, le Grand-Duché de Luxembourg, est nommé membre du Conseil de "Classe B".

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge du fait du présent acte s'élève environ à mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, elle a signé ensemble avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9541. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012101576/554.

(120139362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Way LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.888.

Les statuts coordonnés au 2 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2012103604/11.

(120141224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

GDCI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 5B, rue de l'Etang; Z.A.E. Weiergewan.
R.C.S. Luxembourg B 93.892.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-8onnevoie, le 7 août 2012.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2012103631/12.

(120140985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.081.752,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 154.178.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of July.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Lion/Seneca Cayman 2, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Island registered with the registrar of companies of the Cayman Islands under number 268753, having its registered office at c/o Stuarts Corporate Services Ltd., P.O. Box 2510, Grand Cayman KY-1104, Cayman Islands,

here represented by Mr. Philipp Metzschke, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.178, incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, on 8 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1685, dated 18 August 2010. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 5 July 2012, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, representing the whole share capital require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of fifteen thousand five hundred euro (EUR 15,500.-) in order to reduce it from its current amount of fifteen thousand five hundred euro (EUR 15,500.-) down to zero euro (EUR 0) by the cancellation of fifteen thousand five hundred (15,500.-) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, held by the sole shareholder.

Second resolution

The sole shareholder resolves to create the following new classes of shares to be denominated as follows: class A ordinary shares (the "A Ordinary Shares"), class B preferred shares (the "B Pref Shares"), class C preferred shares (the "C Pref Shares"), class D preferred shares (the "D Pref Shares"), class E preferred shares (the "E Pref Shares"), class F preferred shares (the "F Pref Shares"), class G preferred shares (the "G Pref Shares"), class H preferred shares (the "H Pref Shares"), class I preferred shares (the "I Pref Shares") and class J preferred shares (the "J Pref Shares"), each share having a par value of one euro (EUR 1.-).

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million eighty-one thousand seven hundred and fifty-two euro (EUR 1,081,752) in order to raise it up to one million eighty-one thousand seven hundred and fifty-two euro (EUR 1,081,752), through the issuance of one hundred and eight thousand one hundred and seventy-seven (108,177) A Ordinary Shares, one hundred and eight thousand one hundred and seventy-five (108,175) B Pref Shares, one hundred and eight thousand one hundred and seventy-five (108,175) C Pref Shares, one hundred and eight thousand one hundred and seventy-five (108,175) D Pref Shares, one hundred and eight thousand one hundred and seventy-five (108,175) E Pref Shares, one hundred and eight thousand one hundred and seventy-five (108,175) F Pref Shares, one hundred and eight thousand one hundred and seventy-five (108,175) G Pref Shares, one hundred and eight thousand one hundred and seventy-five (108,175) H Pref Shares, one hundred and eight

thousand one hundred and seventy-five (108,175) I Pref Shares and one hundred and eight thousand one hundred and seventy-five (108,175) J Pref Shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, for a total subscription price of one hundred and eight million one hundred and seventy-five thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 108,175,325) (each a “New Share” and together the “New Shares”).

The New Shares have been subscribed and paid up as follows:

(1) one hundred and four thousand one hundred and fourteen (104,114) A Ordinary Shares, one hundred and four thousand one hundred and thirteen (104,113) B Pref Shares, one hundred and four thousand one hundred and thirteen (104,113) C Pref Shares, one hundred and four thousand one hundred and thirteen (104,113) D Pref Shares, one hundred and four thousand one hundred and thirteen (104,113) E Pref Shares, one hundred and four thousand one hundred and thirteen (104,113) F Pref Shares, one hundred and four thousand one hundred and thirteen (104,113) G Pref Shares, one hundred and four thousand one hundred and thirteen (104,113) H Pref Shares, one hundred and four thousand one hundred and thirteen (104,113) I Pref Shares and one hundred and four thousand one hundred and thirteen (104,113) J Pref Shares have been subscribed and fully paid up by Lion/Seneca Cayman 2 prenamed, hereby represented by Mr. Philipp Metzschke, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, for a contribution in cash.

The contribution of ten million four hundred eleven thousand three hundred twenty euro and eighty-four cent (EUR 10,411,320.84) for the newly issued A Ordinary Shares will be allocated as follows: one hundred four thousand one hundred fourteen euro (EUR 104,114) to the share capital and ten million three hundred seven thousand two hundred six euro and eighty-four cent (EUR 10,307,206.84) will be allocated to the share premium account.

The contribution of ten million four hundred eleven thousand three hundred sixteen euro (EUR 10,411,316) for the newly issued B Pref Shares will be allocated as follows: one hundred four thousand one hundred thirteen euro (EUR 104,113) to the share capital and ten million three hundred seven thousand two hundred three euro (EUR 10,307,203) will be allocated to the share premium account.

The contribution of ten million four hundred eleven thousand three hundred sixteen euro (EUR 10,411,316) for the newly issued C Pref Shares will be allocated as follows: one hundred four thousand one hundred thirteen euro (EUR 104,113) to the share capital and ten million three hundred seven thousand two hundred three euro (EUR 10,307,203) will be allocated to the share premium account.

The contribution of ten million four hundred eleven thousand three hundred sixteen euro (EUR 10,411,316) for the newly issued D Pref Shares will be allocated as follows: one hundred four thousand one hundred thirteen euro (EUR 104,113) to the share capital and ten million three hundred seven thousand two hundred three euro (EUR 10,307,203) will be allocated to the share premium account.

The contribution of ten million four hundred eleven thousand three hundred sixteen euro (EUR 10,411,316) for the newly issued E Pref Shares will be allocated as follows: one hundred four thousand one hundred thirteen euro (EUR 104,113) to the share capital and ten million three hundred seven thousand two hundred three euro (EUR 10,307,203) will be allocated to the share premium account.

The contribution of ten million four hundred eleven thousand three hundred sixteen euro (EUR 10,411,316) for the newly issued F Pref Shares will be allocated as follows: one hundred four thousand one hundred thirteen euro (EUR 104,113) to the share capital and ten million three hundred seven thousand two hundred three euro (EUR 10,307,203) will be allocated to the share premium account.

The contribution of ten million four hundred eleven thousand three hundred sixteen euro (EUR 10,411,316) for the newly issued G Pref Shares will be allocated as follows: one hundred four thousand one hundred thirteen euro (EUR 104,113) to the share capital and ten million three hundred seven thousand two hundred three euro (EUR 10,307,203) will be allocated to the share premium account.

The contribution of ten million four hundred eleven thousand three hundred sixteen euro (EUR 10,411,316) for the newly issued H Pref Shares will be allocated as follows: one hundred four thousand one hundred thirteen euro (EUR 104,113) to the share capital and ten million three hundred seven thousand two hundred three euro (EUR 10,307,203) will be allocated to the share premium account.

The contribution of ten million four hundred eleven thousand three hundred sixteen euro (EUR 10,411,316) for the newly issued I Pref Shares will be allocated as follows: one hundred four thousand one hundred thirteen euro (EUR 104,113) to the share capital and ten million three hundred seven thousand two hundred three euro (EUR 10,307,203) will be allocated to the share premium account; and

The contribution of ten million four hundred eleven thousand three hundred sixteen euro (EUR 10,411,316) for the newly issued J Pref Shares will be allocated as follows: one hundred four thousand one hundred thirteen euro (EUR 104,113) to the share capital and ten million three hundred seven thousand two hundred three euro (EUR 10,307,203) will be allocated to the share premium account.

The total subscription price of one hundred four million one hundred thirteen thousand one hundred sixty-four euro and eighty-four cent (EUR 104,113,164.84) for the above mentioned Shares shall be allocated as follows: one million fortyone thousand one hundred thirty-one euro (EUR 1,041,131) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred three million seventy-two thousand thirty-three euro and eighty-four cent (EUR 103,072,033.84) shall be allocated to the share premium of the Company.

(2) four thousand and sixty-three (4,063) A Ordinary Shares, four thousand and sixty-two (4,062) B Pref Shares, four thousand and sixty-two (4,062) C Pref Shares, four thousand and sixty-two (4,062) D Pref Shares, four thousand and sixty-two (4,062) E Pref Shares, four thousand and sixty-two (4,062) F Pref Shares, four thousand and sixty-two (4,062) G Pref Shares, four thousand and sixty-two (4,062) H Pref Shares, four thousand and sixty-two (4,062) I Pref Shares and four thousand and sixty-two (4,062) J Pref Shares have been subscribed and paid up by Lion/Seneca Coinvest 3 L.P., Lion/Seneca Coinvest 3 L.P., a limited partnership existing in England under the Limited Partnerships Act 1907 with Limited Partnership No. LP15077, with its principal place of business at 21 Grosvenor Place, London SW1X 7HF (the “New Shareholder”) hereby represented by Mr. Philipp Metzschke, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, for a contribution in cash.

The contribution of four hundred six thousand two hundred sixteen euro and sixteen cent (EUR 406,216.16) for the newly issued A Ordinary Shares will be allocated as follows: four thousand sixty-three euro (EUR 4,063) to the share capital and four hundred two thousand one hundred fifty-three euro and sixteen cent (EUR 402,153.16) will be allocated to the share premium account.

The contribution of four hundred six thousand two hundred sixteen euro (EUR 406,216) for the newly issued B Pref Shares will be allocated as follows: four thousand sixty-two euro (EUR 4,062) to the share capital and four hundred two thousand one hundred fifty-four euro (EUR 402,154) will be allocated to the share premium account.

The contribution of four hundred six thousand two hundred sixteen euro (EUR 406,216) for the newly issued C Pref Shares will be allocated as follows: four thousand sixty-two euro (EUR 4,062) to the share capital and four hundred two thousand one hundred fifty-four euro (EUR 402,154) will be allocated to the share premium account.

The contribution of four hundred six thousand two hundred sixteen euro (EUR 406,216) for the newly issued D Pref Shares will be allocated as follows: four thousand sixty-two euro (EUR 4,062) to the share capital and four hundred two thousand one hundred fifty-four euro (EUR 402,154) will be allocated to the share premium account.

The contribution of four hundred six thousand two hundred sixteen euro (EUR 406,216) for the newly issued E Pref Shares will be allocated as follows: four thousand sixty-two euro (EUR 4,062) to the share capital and four hundred two thousand one hundred fifty-four euro (EUR 402,154) will be allocated to the share premium account.

The contribution of four hundred six thousand two hundred sixteen euro (EUR 406,216) for the newly issued F Pref Shares will be allocated as follows: four thousand sixty-two euro (EUR 4,062) to the share capital and four hundred two thousand one hundred fifty-four euro (EUR 402,154) will be allocated to the share premium account.

The contribution of four hundred six thousand two hundred sixteen euro (EUR 406,216) for the newly issued G Pref Shares will be allocated as follows: four thousand sixty-two euro (EUR 4,062) to the share capital and four hundred two thousand one hundred fifty-four euro (EUR 402,154) will be allocated to the share premium account.

The contribution of four hundred six thousand two hundred sixteen euro (EUR 406,216) for the newly issued H Pref Shares will be allocated as follows: four thousand sixty-two euro (EUR 4,062) to the share capital and four hundred two thousand one hundred fifty-four euro (EUR 402,154) will be allocated to the share premium account.

The contribution of four hundred six thousand two hundred sixteen euro (EUR 406,216) for the newly issued I Pref Shares will be allocated as follows: four thousand sixty-two euro (EUR 4,062) to the share capital and four hundred two thousand one hundred fifty-four euro (EUR 402,154) will be allocated to the share premium account; and

The contribution of four hundred six thousand two hundred sixteen euro (EUR 406,216) for the newly issued J Pref Shares will be allocated as follows: four thousand sixty-two euro (EUR 4,062) to the share capital and four hundred two thousand one hundred fifty-four euro (EUR 402,154) will be allocated to the share premium account.

The total subscription price of four million sixty-two thousand one hundred sixty euro and sixteen cent (EUR 4,062,160.16) for the above mentioned Shares shall be allocated as follows: forty thousand six hundred and twenty-one euro (EUR 40,621) shall be allocated to the share capital of the Company and four million twenty-one thousand five hundred thirty-nine euro and sixteen cent (EUR 4,021,539.16) shall be allocated to the share premium of the Company.

The total subscription price for the New Shares of one hundred eight million one hundred seventy-five thousand three hundred twenty-five euro (EUR 108,175,325) shall be allocated as follows: one million eighty-one thousand seven hundred fifty-two euro (EUR 1,081,752) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred seven million ninety-three thousand five hundred seventy-three euro (EUR 107,093,573) shall be allocated to the share premium of the Company.

The above proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proof of the existence of the above contributions in cash has been produced to the Company.

As a consequence of the aforementioned resolutions, the New Shareholder enters the meeting in order to deliberate on the following resolutions:

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the shareholders resolve to resolve to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The Company’s share capital is set at one million eighty-one thousand seven hundred and fifty-two euro (EUR 1,081,752), represented by one hundred and eight thousand one hundred and seventy-seven (108,177) class A ordinary shares (the “A Ordinary Shares”), one hundred and eight thousand one hundred and seventy-five (108,175) class B preferred shares (the “B Pref Shares”), one hundred and eight thousand one hundred and seventy-five (108,175) class C preferred shares (the “C Pref Shares”), one hundred and eight thousand one hundred and seventy-five (108,175) class D preferred shares (the “D Pref Shares”), one hundred and eight thousand one hundred and seventy-five (108,175) class E preferred shares (the “E Pref Shares”), one hundred and eight thousand one hundred and seventy-five (108,175) class F preferred shares (the “F Pref Shares”), one hundred and eight thousand one hundred and seventy-five (108,175) class G preferred shares (the “G Pref Shares”), one hundred and eight thousand one hundred and seventy-five (108,175) class H preferred shares (the “H Pref Shares”), one hundred and eight thousand one hundred and seventy-five (108,175) class I preferred shares (the “I Pref Shares”) and one hundred and eight thousand one hundred and seventy-five (108,175) class J preferred shares (the “J Pref Shares”), with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.”

The B Pref Shares, C Pref Shares, D Pref Shares, E Pref Shares, F Pref Shares, G Pref Shares, H Pref Shares, I Pref Shares and J Pref Shares are hereinafter referred to as the “Preference Shares”. Any reference made hereinafter to a “share” or to “shares” shall be construed as a reference to any or all of the above class of parts depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a “shareholder” or to “shareholders”.

Each class of shares will have the same rights, save as otherwise provided in the present Articles. Each share is entitled to one (1) vote at any general meeting of shareholder(s).

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder (s) adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preference Shares through the repurchase and cancellation of all the share in issue in such class (es).

Each class of Preference Shares gives right to the holder(s) thereof pro-rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount (with the limitation however of the Cancellation Amount) for the relevant Class Period to which the class relates pursuant to the Articles.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more class(es) of Preference Shares, the holder(s) of shares of the repurchased and cancelled class(es) of Preference Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class(es) held by them and cancelled.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

In the event of a class of Preference Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holder(s) of such class shall become entitled, in case of redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount (with the limitation however of the Cancellation Amount) for a new period (the “New Period”) which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of Preference Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year ending after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class J Period and the class of Preference Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class B to class J (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

–“Available Amount” shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled expressed as a positive but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive so, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) iii) any accrued dividends to which is entitled the holder(s) of the Preference Shares pursuant to article 21 of the Articles except for the dividend allocated to the class(es) of Preference Shares to be redeemed in accordance with the present article and iv) any amount as determined by the sole manager or the board of managers as applicable so that:

$$AA = (NP + P+ CR) - (L + LR + D+M)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

D = any cumulative preferential dividend to which is entitled the holder(s) of the Preference Shares pursuant to article 21 of the Articles except for the cumulative preferential dividend allocated to the class(es) of Preference Shares to be redeemed in accordance with the present article.

M = any amount as determined by the sole manager or the board of managers as applicable.

- "Available Cash" shall mean all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding 6 months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case maybe) and less any amount of cash as determined by the sole manager or the board of managers as applicable.

- "Cancellation Amount" shall mean an amount equal to the Available Cash relating to the relevant Class Period (or New Period) provided that the Cancellation Amount cannot be higher than the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case maybe).

- "Cancellation Value per Share" shall mean the Cancellation Amount divided by the number of Preference Shares in issue in the class/class(es) to be repurchased and cancelled.

- "Class B Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the Class B Pref Shares;

- "Class C Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the Class C Pref Shares;

- "Class D Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the Class D Pref Shares;

- "Class E Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the Class E shares;

- "Class F Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the Class F Pref Shares;

- "Class G Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the Class G Pref Shares;

- "Class H Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the Class H Pref Shares;

- "Class I Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the Class I Pref Shares;

- "Class J Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the Class J Pref Shares;

- "Class B Period" shall mean the period for Class B Pref Shares, which is the period starting on 1 August 2012 and ending on the Interim Account Date for the Class B Interim Accounts.

- "Class C Period" shall mean the period for Class C Pref Shares, which is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C Interim Accounts.

- "Class D Period" shall mean the period for Class D Pref Shares, which is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D Interim Accounts.

- "Class E Period" shall mean the period for Class E Pref Shares, which is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E Interim Accounts.

- "Class F Period" shall mean the period for Class F Pref Shares, which is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F Interim Accounts.

- "Class G Period" shall mean the period for Class G Pref Shares, which is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G Interim Accounts.

- "Class H Period" shall mean the period for Class H Pref Shares, which is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H Interim Accounts.

- "Class I Period" shall mean the period for Class I Pref Shares, which is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I Interim Accounts.

- "Class J Period" shall mean the period for Class J Pref Shares, which is the period starting on the day after the Class I Period and ending on the Interim Account Date for the Class J Interim Accounts.

- "Class Period" shall mean each of the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period.

For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

- "Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Account Date" shall mean the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of

Preference Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month following the first year ending after the start date of the relevant period."

Fifth resolution

The shareholders resolve to change the financial year of the Company so as to begin on 1 August and to end on 31 July of the following year.

The shareholders further resolve that the current financial year of the Company which began on the date of 1 January 2012 shall end on 31 July 2012.

Sixth resolution

As a consequence of the fifth resolution, the shareholders resolve to amend article 19 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 19.** The Company’s financial year commences on 1st August and ends on 31st July of the following year.”

Seventh resolution

As a consequence of the fifth resolution, the shareholders resolve to amend article 20 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 20.** Each year on 31st July, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company’s assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.”

Eighth resolution

The shareholders resolve to amend article 21 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 21.** Each year five per cent (5%) of this net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

Any dividend shall be allocated and paid in the following order:

1. the holder(s) of the Class B Pref Shares shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.15% of the nominal value of the Class B Pref Shares;
2. the holder(s) of the Class C Pref Shares shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class C Pref Shares;
3. the holder(s) of the Class D Pref Shares shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class D Pref Shares;
4. the holder(s) of the Class E Pref Shares shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class E Pref Shares;
5. the holder(s) of the Class F Pref Shares shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class F Pref Shares;
6. the holder(s) of the Class G Pref Shares shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class G Pref Shares;
7. the holder(s) of the Class H Pref Shares shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class H Pref Shares;
8. the holder(s) of the Class I Pref Shares shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class I Pref Shares;
9. the holder(s) of the Class J Pref Shares parts shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.55% of the nominal value of the Class J Pref Shares.

The balance, if any, shall remain at the disposal of the general meeting of shareholders.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or, as the case may be, the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or, as the case may be, the board of managers. The manager or, as the case may be, the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

The share premium may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholder(s) in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholder(s) may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The board of managers is authorised to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the board of managers will prepare interim statements of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. these interim statements of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits as per the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro (€ 7.000,-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder of the parties appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Lion/Seneca Cayman 2, une société anonyme, constituée et régie par les lois des Îles Caïman, ayant son siège social au c/o Stuarts Corporate Services Ltd., P.O. Box 2510, Grand Cayman KY-1104, Îles Caïman, immatriculée auprès du registre des sociétés des Îles Caïman sous le numéro 268753,

ici représentée par Mr. Philipp Metzschke, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.178 (ci-après la «Société»), constituée selon un acte de Maître Carlo Wersandt en date du 8 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1685 le 18 août 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 5 juillet 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de diminuer le capital social de la Société à concurrence de quinze mille cinq cents euro (EUR 15.500,-), afin de le baisser de son montant actuel de quinze mille cinq cents euro (EUR 15.500,-) à zéro euro (EUR 0), par l'annulation de quinze mille cinq cents (15.500,-) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune détenues par l'associé unique.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer des nouvelles classes de parts sociales dénommées comme suit: parts sociales ordinaires de classe A (les "Parts Sociales Ordinaires A"), parts sociales préférentielles de classe B (the "Parts Sociales Préférentielles B"), parts sociales préférentielles de classe C (the "Parts Sociales Préférentielles C"), parts sociales préférentielles de classe D (the "Parts Sociales Préférentielles D"), parts sociales préférentielles de classe E (the "Parts Sociales Préférentielles E"), parts sociales préférentielles de classe F (the "Parts Sociales Préférentielles F"), parts sociales préférentielles de classe G (the "Parts Sociales Préférentielles G"), parts sociales préférentielles de classe H (the "Parts Sociales Préférentielles H"), parts sociales préférentielles de classe I (the "Parts Sociales Préférentielles I") and parts sociales préférentielles de classe J (the "Parts Sociales Préférentielles J"), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million quatre-vingt-un mille sept cent cinquante-deux euro (EUR 1.081.752,-), afin de le porter à un million quatre-vingt-un mille sept cent cinquante-deux euro (EUR 1.081.752,-), par l'émission de cent huit mille cent soixante dix-sept (108.177) Parts Sociales ordinaires A, cent huit mille cent soixante-quinze (108.175) Parts Sociales Préférentielles B, cent huit mille cent soixante-quinze (108.175) Parts Sociales Préférentielles C, cent huit mille cent soixante-quinze (108.175) Parts Sociales Préférentielles D, cent huit mille cent soixante-quinze (108.175) Parts Sociales Préférentielles E, cent huit mille cent soixante-quinze (5108.175) Parts Sociales Préférentielles F, cent huit mille cent soixante-quinze (5108.175) Parts Sociales Préférentielles

G, cent huit mille cent soixante-quinze (5108.175) Parts Sociales Préférentielles H, cent huit mille cent soixante-quinze (5108.175) Parts Sociales Préférentielles I, cent huit mille cent soixante-quinze (5108.175) Parts Sociales Préférentielles J d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, pour un prix de souscription total de cent huit millions cent soixante-quinze mille trois cent vingt-cinq euro (EUR 108.175.325) (les «Nouvelles Parts Sociales» et chacune une «Nouvelle Part Sociale»)

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites et payées de la manière suivante:

(1) cent quatre mille cent quatorze (104.114) Parts Sociales Ordinaires A, cent quatre mille cent treize (104.113) Parts Sociales Préférentielles B, cent quatre mille cent treize (104.113) Parts Sociales Préférentielles C, cent quatre mille cent treize (104.113) Parts Sociales Préférentielles D, cent quatre mille cent treize (104.113) Parts Sociales Préférentielles E, cent quatre mille cent treize (104.113) Parts Sociales Préférentielles F, cent quatre mille cent treize (104.113) Parts Sociales Préférentielles G, cent quatre mille cent treize (104.113) Parts Sociales Préférentielles H, cent quatre mille cent treize (104.113) Parts Sociales Préférentielles I et cent quatre mille cent treize (104.113) Parts Sociales Préférentielles J ont été souscrites et entièrement libérées par Lion/Seneca Cayman 2 susnommé, ici représentée par Mr. Philipp Metzschke, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, pour un apport en numéraire.

La contribution de dix millions quatre cent onze mille trois cent vingt euro et quatre-vingt-quatre centimes (EUR 10.411.320,84) pour les Parts Sociales Ordinaires A nouvellement émises sera alloué de la manière suivante: cent quatre mille cent quatorze euro (EUR 104.114) euro (EUR 104.114) au capital social et dix millions trois cent sept mille deux cent six euro et quatre-vingt-quatre centimes (EUR 10.307.206,84) euro (EUR 10.307.206,84) sera alloué au compte primes d'émission.

La contribution de dix millions quatre cent onze mille trois cent seize euro (EUR 10.411.316) pour les Parts Sociales Préférentielles B nouvellement émises sera alloué de la manière suivante: cent quatre mille cent treize euro (EUR 104.113) au capital social et dix millions trois cent sept mille deux cent trois euro (EUR 10.307.203) sera alloué au compte primes d'émission.

La contribution de dix millions quatre cent onze mille trois cent seize euro (EUR 10.411.316) pour les Parts Sociales Préférentielles C nouvellement émises sera alloué de la manière suivante: cent quatre mille cent treize euro (EUR 104.113) au capital social et dix millions trois cent sept mille deux cent trois euro (EUR 10.307.203) sera alloué au compte primes d'émission.

La contribution de dix millions quatre cent onze mille trois cent seize euro (EUR 10.411.316) pour les Parts Sociales Préférentielles D nouvellement émises sera alloué de la manière suivante: cent quatre mille cent treize euro (EUR 104.113) au capital social et dix millions trois cent sept mille deux cent trois euro (EUR 10.307.203) sera alloué au compte primes d'émission.

La contribution de dix millions quatre cent onze mille trois cent seize euro (EUR 10.411.316) pour les Parts Sociales Préférentielles E nouvellement émises sera alloué de la manière suivante: cent quatre mille cent treize euro (EUR 104.113) au capital social et dix millions trois cent sept mille deux cent trois euro (EUR 10.307.203) sera alloué au compte primes d'émission.

La contribution de dix millions quatre cent onze mille trois cent seize euro (EUR 10.411.316) pour les Parts Sociales Préférentielles F nouvellement émises sera alloué de la manière suivante: cent quatre mille cent treize euro (EUR 104.113) au capital social et dix millions trois cent sept mille deux cent trois euro (EUR 10.307.203) sera alloué au compte primes d'émission.

La contribution de dix millions quatre cent onze mille trois cent seize euro (EUR 10.411.316) pour les Parts Sociales Préférentielles G nouvellement émises sera alloué de la manière suivante: cent quatre mille cent treize euro (EUR 104.113) au capital social et dix millions trois cent sept mille deux cent trois euro (EUR 10.307.203) sera alloué au compte primes d'émission.

La contribution de dix millions quatre cent onze mille trois cent seize euro (EUR 10.411.316) pour les Parts Sociales Préférentielles H nouvellement émises sera alloué de la manière suivante: cent quatre mille cent treize euro (EUR 104.113) au capital social et dix millions trois cent sept mille deux cent trois euro (EUR 10.307.203) sera alloué au compte primes d'émission.

La contribution de dix millions quatre cent onze mille trois cent seize euro (EUR 10.411.316) pour les Parts Sociales Préférentielles I nouvellement émises sera alloué de la manière suivante: cent quatre mille cent treize euro (EUR 104.113) au capital social et dix millions trois cent sept mille deux cent trois euro (EUR 10.307.203) sera alloué au compte primes d'émission; et

La contribution de dix millions quatre cent onze mille trois cent seize euro (EUR 10.411.316) pour les Parts Sociales Préférentielles J nouvellement émises sera alloué de la manière suivante: cent quatre mille cent treize euro (EUR 104.113) au capital social et dix millions trois cent sept mille deux cent trois euro (EUR 10.307.203) sera alloué au compte primes d'émission.

Le prix de souscription total de cent quatre millions cent treize mille cent soixante-quatre euro et quatre-vingt-quatre centimes (EUR 104.113.164,84) des Parts Sociales mentionnées ci-dessous sera alloué de la manière suivante: un million quarante et un mille cent trente et un euro (EUR 1.041.131) sera alloué au capital social de la Société et cent trois millions

soixante-douze mille trente-trois euro et quatre-vingt-quatre centimes (EUR 103.072.033,84) sera alloué au compte primes d'émission de la Société.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(2) quatre mille soixante-trois (4.063) Parts Sociales Ordinaires A, quatre mille soixante-deux (4.062) Parts Sociales Préférentielles B, quatre mille soixante-deux (4.062) Parts Sociales Préférentielles C, quatre mille soixante-deux (4.062) Parts Sociales Préférentielles D, quatre mille soixante-deux (4.062) Parts Sociales Préférentielles E, quatre mille soixante-deux (4.062) Parts Sociales Préférentielles F, quatre mille soixante-deux (4.062) Parts Sociales Préférentielles G, quatre mille soixante-deux (4.062) Parts Sociales Préférentielles H, quatre mille soixante-deux (4.062) Parts Sociales Préférentielles I et quatre mille soixante-deux (4.062) Parts Sociales Préférentielles J ont été souscrite et libérées par Lion/Seneca Coinvest 3 L.P., une limited partnership constituée et régie par les lois d'Angleterre, immatriculée au Limited Partnerships Acte 1907 sous le numéro LP15077 et ayant son siège social au 21, Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF (le "Nouvel Associé"), ici représenté par M. Philipp Metzschke, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, pour un apport en numéraire.

La contribution totale de quatre cent six mille deux cent seize euro et seize centimes (EUR 406.216,16) pour les Parts Sociales Ordinaires A nouvellement émises sera alloué de la manière suivante: quatre mille soixante-trois euro (EUR 4.063) au capital social et quatre cent deux mille cent cinquante-trois euro et seize centimes (EUR 402.153,16) sera alloué au compte primes d'émission.

La contribution de quatre cent six mille deux cent seize euro (EUR 406.216) pour les Parts Sociales Préférentielles B nouvellement émises sera alloué de la manière suivante: quatre mille soixante-deux euro (EUR 4.062) au capital social et quatre cent deux mille cent cinquante-quatre euro (EUR 402.154) sera alloué au compte primes d'émission.

La contribution de quatre cent six mille deux cent seize euro (EUR 406.216) pour les Parts Sociales Préférentielles C nouvellement émises sera alloué de la manière suivante: quatre mille soixante-deux euro (EUR 4.062) au capital social et quatre cent deux mille cent cinquante-quatre euro (EUR 402.154) sera alloué au compte primes d'émission.

La contribution de quatre cent six mille deux cent seize euro (EUR 406.216) pour les Parts Sociales Préférentielles D nouvellement émises sera alloué de la manière suivante: quatre mille soixante-deux euro (EUR 4.062) au capital social et quatre cent deux mille cent cinquante-quatre euro (EUR 402.154) sera alloué au compte primes d'émission.

La contribution de quatre cent six mille deux cent seize euro (EUR 406.216) pour les Parts Sociales Préférentielles E nouvellement émises sera alloué de la manière suivante: quatre mille soixante-deux euro (EUR 4.062) au capital social et quatre cent deux mille cent cinquante-quatre euro (EUR 402.154) sera alloué au compte primes d'émission.

La contribution de quatre cent six mille deux cent seize euro (EUR 406.216) pour les Parts Sociales Préférentielles F nouvellement émises sera alloué de la manière suivante: quatre mille soixante-deux euro (EUR 4.062) au capital social et quatre cent deux mille cent cinquante-quatre euro (EUR 402.154) sera alloué au compte primes d'émission.

La contribution de quatre cent six mille deux cent seize euro (EUR 406.216) pour les Parts Sociales Préférentielles G nouvellement émises sera alloué de la manière suivante: quatre mille soixante-deux euro (EUR 4.062) au capital social et quatre cent deux mille cent cinquante-quatre euro (EUR 402.154) sera alloué au compte primes d'émission.

La contribution de quatre cent six mille deux cent seize euro (EUR 406.216) pour les Parts Sociales Préférentielles H nouvellement émises sera alloué de la manière suivante: quatre mille soixante-deux euro (EUR 4.062) au capital social et quatre cent deux mille cent cinquante-quatre euro (EUR 402.154) sera alloué au compte primes d'émission.

La contribution de quatre cent six mille deux cent seize euro (EUR 406.216) pour les Parts Sociales Préférentielles I nouvellement émises sera alloué de la manière suivante: quatre mille soixante-deux euro (EUR 4.062) au capital social et quatre cent deux mille cent cinquante-quatre euro (EUR 402.154) sera alloué au compte primes d'émission; et

La contribution de quatre cent six mille deux cent seize euro (EUR 406.216) pour les Parts Sociales Préférentielles J nouvellement émises sera alloué de la manière suivante: quatre mille soixante-deux euro (EUR 4.062) au capital social et quatre cent deux mille cent cinquante-quatre euro (EUR 402.154) sera alloué au compte primes d'émission.

Le prix de souscription total par Nouvel Associé de quatre millions soixante-deux mille cent soixante euro et seize cent (EUR 4.062.160,16) sera alloué de la manière suivante: quarante mille six cent vingt-et-uns euro (EUR 40.621) sera alloué au capital social de la Société et quatre millions vingt-et-un mille cinq cent trente neuf euro et seize cent (EUR 4.021.539,16) sera alloué au compte primes d'émission de la Société.

Le prix de souscription total pour les Nouvelles Parts Sociales de cent huit millions cent soixante-quinze mille trois cent vingt-cinq euro (EUR 108.175.325) pour les Nouvelles Parts Sociales sera alloué de la manière suivante: un million quatre-vingt et un mille sept cent cinquante-deux euro (EUR 1.081.752) sera alloué au capital social de la Société et cent sept millions quatre-vingt-treize mille cinq cent soixante-treize euro (EUR 107.093.573) sera alloué au compte primes d'émission de la Société.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La preuve de l'existence des apports en numéraire a été apportée à la Société.

En conséquence des résolutions précédentes, le Nouvel Associé participant à l'assemblée, délibère sur les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

“ **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un million quatrevingt-un mille sept cent cinquante-deux euro (EUR 1.081.752), représenté par cent huit mille cent soixante-dix-sept (108.177) parts sociales ordinaires A (les «Parts Ordinaires A»), cent huit mille cent soixante-quinze (108.175) parts sociales préférentielles B (les «Parts Préférentielles B»), cent huit mille cent soixante-quinze (108.175) parts sociales préférentielles C (les «Parts Préférentielles C»), cent huit mille cent soixante-quinze (108.175) parts sociales préférentielles D (les «Parts Préférentielles D»), cent huit mille cent soixante-quinze (108.175) parts sociales préférentielles E (les «Parts Préférentielles E»), cent huit mille cent soixante-quinze (108.175) parts sociales préférentielles F (les «Parts Préférentielles F»), cent huit mille cent soixante-quinze (108.175) parts sociales préférentielles G (les «Parts Préférentielles G»), cent huit mille cent soixante-quinze (108.175) parts sociales préférentielles H (les «Parts Préférentielles H»), cent huit mille cent soixante-quinze (108.175) parts sociales préférentielles I (les «Parts Préférentielles I») et cent huit mille cent soixante-quinze (108.175) parts sociales préférentielles J (les «Parts Préférentielles J»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.”

Les Parts Préférentielles B, les Parts Préférentielles C, les Parts Préférentielles D, les Parts Préférentielles E, les Parts Préférentielles F, les Parts Préférentielles G, les Parts Préférentielles H, les Parts Préférentielles I et les Parts Préférentielles J sont ci-après dénommées les “Parts Préférentielles”. Toute référence faite ci-après à “part” ou “parts” sera interprétée comme une référence à tout ou une partie des classes de parts ci-dessus selon le contexte et le cas, et la même construction s'appliquera à une référence à “associé” or to “associés”.

Chaque classe de parts aura les mêmes droits, sauf disposition contraire prévue dans les présents Statuts. Chaque part donne droit à un (1) vote aux assemblées générales de l'/des associé(s).

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'/des associé(s) adoptée de la manière requise pour toute modification de ces Statuts.

Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation de parts notamment l'annulation d'une ou de plusieurs classes entières de Parts Préférentielles en rachetant et annulant toutes les parts à émettre dans cette/ces classe(s).

Chaque classe de Parts Préférentielles donne droit à leur détenteur(s) au prorata de leur détention dans cette classe, en cas de remboursement de cette classe, au Montant Disponible (dans les limites du Montant d'Annulation) pour la Période de Classe à laquelle la classe se rapporte et ce conformément aux Statuts.

Dans l'hypothèse d'une réduction du capital social par le rachat ou l'annulation d'une ou plusieurs classe(s) des Parts Préférentielles, le(s) détenteur(s) des parts des classe(s) rachetées ou annulées des Parts Préférentielles recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part pour chaque part de la/des classe(s) concernée(s) détenues par eux et annulées.

Après le rachat et l'annulation des parts de la classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Part deviendra exigible par la Société.

Dans l'hypothèse où une classe de Parts Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée au cours de la Période de Classe concernée, le(s) détenteur(s) de cette classe auront droit, en cas de remboursement et annulation de la classe concernée, au Montant Disponible (dans la toutefois du Montant d'Annulation) pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui débutera à la date après la dernière Période de Classe (ou le cas échéant, précédant immédiatement la Nouvelle Période d'une autre classe) et se terminera à la Date de Compte Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette classe de Parts Préférentielles, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Compte Intérimaire pour cette classe, la Période de Classe de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera à la date après la Période de Classe J et la classe de Parts Préférentielles non rachetées et non annulées dans leur Période de Classe s'intercaleront entre la Classe B et la Classe J (dans la mesure où elles n'auront pas été rachetées et annulées).

Pour les besoins de ces Statuts, les termes suivants auront la signification établie ci-dessous:

«Montant Disponible»: signifie le montant total des bénéfices nets réalisés par la Société (incluant les bénéfices reportés) depuis la fin de la dernière année sociale, augmenté (i) des réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant du montant de la réduction du capital et de la réduction de la réserve légale à l'égard de la classe de Parts Préférentielles à annuler énoncée comme positive, mais diminué (i) de toute perte (incluant les pertes reportées) énoncées comme positives, (ii) des sommes allouées à une/des réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts, déterminées sur la base des Comptes Intérimaires en question (sans double comptage, pour éviter toute confusion) (iii) tout dividende accumulé auquel a/ont droit le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles conformément à l'article 21 des Statuts, sauf pour le dividende alloué à la/aux classe(s) de Parts Préférentielles à racheter conformément au présent article et (iv) tout montant tel que déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance comme applicable de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + D + M)$$

Selon laquelle:

$$AA = \text{Montant Disponible.}$$

NP = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés).

P = toute réserve librement distribuable.

CR = montant de la réduction du capital et de la réduction de la réserve légale à l'égard de la classe de Parts Préférentielles à annuler.

L = pertes (incluant les pertes reportées) énoncées comme positives.

LR = toutes les sommes allouées à une/des réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts

D = tout dividende accumulé auquel a/ont droit le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles conformément à l'article 21 des Statuts, sauf pour le dividende alloué à la/aux classe(s) de Parts Préférentielles à racheter conformément au présent article.

M = tout montant tel que déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance comme applicable.

- "Liquidités Disponibles" signifie toutes les liquidités détenues par la Société (à l'exception des liquidités déposées à terme avec une maturité résiduelle excédant 6 mois), tout instrument du marché monétaire, obligation et titre ainsi que tout créance qui, selon l'avis du conseil de gérance, sera payée à la Société à court terme, déduction faite de tout endettement ou de toute autre dette de la Société payable en moins de six (6) mois déterminé sur la base des Comptes Intérimaires en relation avec la Période de Classe concernée (ou Nouvelle période, le cas échéant) et déduction faite de tout montant de liquidités tel que déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance comme applicable.

- "Montant d'Annulation" signifie un montant égal aux liquidités disponibles en relation avec la Période de Classe concernée (ou Nouvelle Période) à condition que le Montant d'Annulation ne soit pas supérieur au Montant Disponible en relation avec la Période de Classe concernée (ou Nouvelle période, le cas échéant).

- «Valeur d'Annulation Par Part Sociale» signifie le Montant d'Annulation divisé par le nombre de Parts Préférentielles à émettre dans le(s) classe(s) rachetable(s) ou annulable(s);

- «Comptes Intérimaires de Classe B»: signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de classe B;

- «Comptes Intérimaires de Classe C»: signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de classe C;

- «Comptes Intérimaires de Classe D»: signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de classe D;

- «Comptes Intérimaires de Classe E»: signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de classe E;

- «Comptes Intérimaires de Classe F»: signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de classe F;

- «Comptes Intérimaires de Classe G»: signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de classe G;

- «Comptes Intérimaires de Classe H»: signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de classe H;

- «Comptes Intérimaires de Classe I»: signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de classe I;

- «Comptes Intérimaires de Classe J»: signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de classe J;

- «Période de Classe B» signifie la période pour les parts sociales de classe B commençant le 1^{er} août 2012 et se terminant à la Date de Compte Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe B.

- «Période de Classe C» signifie la période pour les parts sociales de classe A commençant le premier jour après la fin de la Période de Classe B et se terminant à la Date de Compte Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe C.

- «Période de Classe D» signifie la période pour les parts sociales de classe C commençant le premier jour après la fin de la Période de Classe C et se terminant à la Date de Compte Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe D.

- «Période de Classe E» signifie la période pour les parts sociales de classe E commençant premier jour après la fin de la Période de Classe D et se terminant à la Date de Compte Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe E.

- «Période de Classe F» signifie la période pour les parts sociales de classe F commençant premier jour après la fin de la Période de Classe E et se terminant à la Date de Compte Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe F.

- «Période de Classe G» signifie la période pour les parts sociales de classe G commençant premier jour après la fin de la Période de Classe F et se terminant à la Date de Compte Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe G.

- «Période de Classe H» signifie la période pour les parts sociales de classe H commençant premier jour après la fin de la Période de Classe G et se terminant à la Date de Compte Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe H.

- «Période de Classe I» signifie la période pour les parts sociales de classe I commençant premier jour après la fin de la Période de Classe H et se terminant à la Date de Compte Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe I.

- «Période de Classe J» signifie la période pour les parts sociales de classe J commençant premier jour après la fin de la Période de Classe I et se terminant à la Date de Compte Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe J.

- «Période de Classe» signifie chaque Période de Classe B, Période de Classe C, Période de Classe D, Période de Classe E, Période de Classe F, Période de Classe G, Période de Classe H, Période de Classe I, Période de Classe J.

Pour éviter tout doute, s'il n'existait pas de Date de Compte Intérimaire pour une certaine classe, la Période de Classe de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date initiale de la Période de Classe concernée

- «Comptes Intérimaires»: signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires appropriés;

«Date de Compte Intérimaire»: signifie la date non antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de(s) classe(s) de Parts Préférentielles concernées, à condition que cette date ne soit pas postérieure au dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de la période concernée.

Cinquième résolution

Les associés décident de changer l'année sociale de la Société afin de commencer le 1^{er} août et de se terminer le 31 juillet de l'année suivante.

Les associés décident que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 1^{er} janvier 2012 se terminera le 31 juillet 2012.

Sixième résolution

Suite à la cinquième résolution, les associés décident de changer l'article 19 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 19.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} août et se termine le 31 juillet de l'année suivante.»

Septième résolution

Suite à la cinquième résolution, les associés décident de changer l'article 19 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 20.** Chaque année, au 31 juillet, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de cet inventaire et du bilan.»

Huitième résolution

Les associés décident de changer l'article 19 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 21.** Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Chaque dividende sera alloué et versé dans l'ordre suivant:

1. le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles de Classe B ont droit à un dividende préférentiel cumulatif équivalent à 0,15% de la valeur nominale des Parts Préférentielles de Classe B;
2. le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles de Classe C ont droit à un dividende préférentiel cumulatif équivalent à 0,20% de la valeur nominale des Parts Préférentielles de Classe C;
3. le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles de Classe D ont droit à un dividende préférentiel cumulatif équivalent à 0,25% de la valeur nominale des Parts Préférentielles de Classe D;
4. le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles de Classe E ont droit à un dividende préférentiel cumulatif équivalent à 0,30% de la valeur nominale des Parts Préférentielles de Classe E;
5. le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles de Classe F ont droit à un dividende préférentiel cumulatif équivalent à 0,15% de la valeur nominale des Parts Préférentielles de Classe F;
6. le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles de Classe G ont droit à un dividende préférentiel cumulatif équivalent à 0,35% de la valeur nominale des Parts Préférentielles de Classe G;
7. le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles de Classe H ont droit à un dividende préférentiel cumulatif équivalent à 0,40% de la valeur nominale des Parts Préférentielles de Classe H;
8. le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles de Classe I ont droit à un dividende préférentiel cumulatif équivalent à 0,45% de la valeur nominale des Parts Préférentielles de Classe I;
9. le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles de Classe J ont droit à un dividende préférentiel cumulatif équivalent à 0,50% de la valeur nominale des Parts Préférentielles de Classe J.

Le solde, le cas échéant, reste à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise choisie par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance et peut être payé en lieux et dates tels qu'il peut être déterminé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance. Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut effectuer une détermination finale du taux de change applicable pour traduire les fonds de dividendes dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq (5) ans ne peut pas par la suite être réclamé par le détenteur de cette part, est abandonné par le détenteur de cette part et retournera à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés détenus par la Société pour le compte des détenteurs de parts.

Les primes d'émission peuvent être distribuées aux associés sur décision d'une assemblée générale de l'/des associés (s) conformément aux dispositions qui suivent. L'assemblée générale de l'/des associé(s) peut décider d'allouer tout montant du compte primes d'émission au compte de la réserve légale.

Le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer les dividendes intérimaires à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le conseil de gérance préparera des états intérimaires des comptes qui serviront de la base à la distribution de dividendes intérimaires;

2. ces états intérimaires des comptes montrent que suffisamment de fonds sont disponibles à la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés à la fin du dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve conformément à la Loi et à ces Statuts.”

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros (€ 7.000,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Metzschke, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9467. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012101667/692.

(120139468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Waterview Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1455 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 85.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012103609/10.

(120140679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Sud Residences S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 170.766.

STATUTS

L'an deux mille douze, le premier août,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Luc Armand Jean VAN NEROM, né à Berchem-Sainte-Agathe le vingt-huit juillet mil neuf cent soixante-deux, registre national numéro 620728-429-82, domicilié à 1602 Sint-Pieters-Leeuw, Appelboomstraat 93, Belgique.

Etant représentée par Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer (la «Société»).

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «Sud Residences S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. La société a pour objet l'acquisition, la détention, l'exploitation et la commercialisation de participations tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

La gestion journalière d'entreprises.

La gestion et l'exploitation, sous la plus large acception du terme, de son patrimoine mobilier ou immobilier.

Dans ce cadre, la société peut faire toutes transactions immobilières, notamment: acquérir, aliéner, construire, gérer, exploiter, valoriser, lotir, louer et donner en bail des biens immeubles; conseiller et agir comme coordinateur lors de la réalisation de constructions et comme agent immobilier.

Elle pourra prendre des participations dans toutes sociétés et dans toutes entreprises sous forme de participation, apport, souscription, absorption, fusion et autres et elle peut gérer, comme pour elle-même, le patrimoine des tiers dans le sens le plus large.

La société peut pourvoir à l'administration (mandat de gérant/administrateur/liquidateur), à la supervision et au contrôle de toutes sociétés liées ou pas.

Elle pourra contracter ou consentir tous emprunts hypothécaires ou non, donner ou prendre en gage ou en caution, consentir des garanties (hypothécaires), même pour des tiers, (exception faite pour les opérations réservées par la loi ou la réglementation aux banques ou aux institutions de crédit).

La société pourra d'une façon générale, au Luxembourg comme à l'étranger, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter entièrement ou partiellement la réalisation.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à deux cents mille Dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 200.000), divisé en mille (1.000) actions nominatives sans désignation de valeur nominale lesquelles sont libérées à la constitution à raison de 25 % chacune, soit pour un total de cinquante milles United States Dollars (50.000 US\$).

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mercredi du mois de juin, à 14 h 00 heures, et pour la première fois en 2013.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les milles (1.000) actions.

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 25% par des versements en numéraire de sorte que la somme de cinquante milles Dollars US (USD 50.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille sept cents Euro.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Actionnaire unique représentant l'intégralité du capital et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 370 route de Longwy L-1940 Luxembourg.

2. Est appelé aux fonctions d'Administrateur pour une période maximale de six (6) ans, pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2017:

Monsieur Pierre GOFFINET, né à Bastogne (Belgique) le 15 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

3. Est nommé commissaire aux comptes pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2017 Lelieur, Van Ryckeghem & C° SPRL, 92 à 2900 Schoten, Belgique, Numéro national 455.433.905, représentée par Mme Marlène Lelieur, associée et gérante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant pré-mentionné, connu par le notaire par ses noms, prénoms, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 3 Août 2012. Relation: LAC/2012/37173. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €)

Le Receveur (Signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, Le 8 Août 2012.

Référence de publication: 2012103481/223.

(120141253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Wallpic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 59.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103608/9.

(120141525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Wendilo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WENDILO INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012103610/11.

(120140992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

World Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.238.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 2 mai 2012:

1. L'Assemblée Générale prend note de la volonté de l'Administrateur Patricia JUPILLE de reprendre son nom de jeune fille OSIEKA.

2. L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Madame Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et Mme Patricia OSIEKA ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2018.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Pour WORLD IMMOBILIERE S.A.

Signature

Référence de publication: 2012103612/17.

(120141159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Zermattel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Zermattel S.à r.l.

Référence de publication: 2012103613/10.

(120140890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Zipriani Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.486.

Les documents complémentaires aux comptes annuels au 31 décembre 2011, précédemment déposés en date du 6 août 2012 sous la référence L120138014, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Liquidateur conjoint
Damien Nussbaum / Peter Diehl
Fondé de Pouvoir A / Fondé de Pouvoir A

Référence de publication: 2012103614/15.

(120140790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Zurich Eurolife S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 37, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 51.753.

L'adresse professionnelle de madame Sabine Lallier, déléguée à la gestion journalière de la société Zurich Eurolife S.A., est modifiée.

La nouvelle adresse professionnelle est la suivante: Building Excio 37, rue du Puits Romain L-8070 Bertrange.

Zurich Eurolife S.A.
Xavier Nevez
General Counsel

Référence de publication: 2012103615/13.

(120140575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Ô Comme 3 Pommes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4987 Sanem, 7, Quartier de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 165.402.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012103616/10.

(120141241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Beaubourg Participations, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.837.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 juillet 2012.

ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2012103711/16.

(120141981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Marriott International Holding Company B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 216.000,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 141.077.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 10 août 2012

En date du 10 août 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Louis Johannes de Lange, en tant que gérant de la classe A, avec effet au 9 août 2012.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe A de la Société:

- Monsieur Pieter-Jan van der Meer, né le 30 décembre 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement à 102, rue des Maraîchers, 2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 10 août 2012 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur Philippe van den Avenne
Monsieur Pieter-Jan van der Meer
Monsieur Mark Bole

Gérants de classe B:

Monsieur Reiner Sachau
Monsieur Satyajit Anand
Monsieur Paul Harrison

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Marriott RHG Acquisition B.V., S.à r.l.

Référence de publication: 2012103978/28.

(120141824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

**Lux Logistics Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Entreprise Paiva S.à r.l.).**

Siège social: L-9166 Mertzig, 7A, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 107.925.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 août 2012.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2012103633/13.

(120140998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Rifi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe.

R.C.S. Luxembourg B 112.195.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration lors de la résolution circulaire du conseil d'administration du 5 juillet 2012

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au 26 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2012.

Pour extrait

Rifi Holding S.A.

26, rue Philippe II

L-2340 Luxembourg

Référence de publication: 2012103634/15.

(120140912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Worrus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.194.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration lors de la résolution circulaire du conseil d'administration du 5 juillet 2012

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au 26 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2012.

Pour extrait
Worrus Holding S.A.
26, rue Philippe II
L-2340 Luxembourg

Référence de publication: 2012103636/15.

(120140914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Altafin S.à r.l./BV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 73.828,60.

Siège de direction effectif: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.471.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2012.

Pour la Société

Référence de publication: 2012103647/11.

(120141875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Access Storage Holdings (France), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012103640/10.

(120142195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Projet Royal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 162.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012103641/10.

(120141791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Aerium Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.692.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103642/9.

(120142305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Aerium Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.692.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103643/9.

(120142306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Alliance MB Constructions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 61, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 166.399.

L'an deux mille douze, le dix juillet.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Nicola BONERBA, délégué commercial, né à Gioia del Colle, Italie, le 23 août 1974, demeurant à L-4579 Oberkorn, 40, rue Prince Henri, et

2. Monsieur Nicandro MARTINO, gérant de société, né à Luxembourg le 3 décembre 1972, demeurant à L-6111 Junglinster, 2, rue Tun Deutsch.

Lesquels comparants sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «ALLIANCE MB CONSTRUCTIONS S.à r.l.» avec siège social à L-7333 Steinsel, 50, rue des Près, constituée suivant acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 11 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 249 en date du 30 janvier 2012, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 166.399,

Les associés ont requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

Unique résolution

Les associés transfèrent le siège social vers L-4601 Differdange, 61, Avenue de la Liberté et modifient par conséquent le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège de la société est établi dans la Commune de Differdange.».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, sont évalués à sept cent cinquante euros (750,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: N. BONERBA, N. MARTINO, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2012. Relation: LAC/2012/32559. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 août 2012.

Référence de publication: 2012103675/35.

(120141852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Am Haferstück S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 49.673.

EXTRAIT

Le 15 juin 2012, la société à responsabilité limitée de droit néerlandais AM HAFERSTÜCK NEDERLAND B.V., a désigné en qualité de nouveau représentant permanent chargé de l'exécution de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué au sein de la société AM HAFERSTÜCK S.A., Monsieur Bernard Bossenbroek, né le 11 mai 1968 à IJsselmuiden (Royaume des Pays Bas), demeurant à 4207 XB Gorinchen (Royaume des Pays Bas), Merwe Donk 50, en lieu et place de Monsieur Jan Kalkman.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012103678/15.

(120141693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.